



Invitation

Réunion d'informations et de mobilisation en défense des écoles publiques et du collège publics de PAULHAGUET et des statuts

Lors du dernier CHSCT D, la FNEC FP FO a été amené à demander des explications à l'Inspectrice d'Académie sur le transferts des écoles maternelle et élémentaire publiques dans les locaux du collège public.

La réponse nous a quelque peu surpris car elle dépasse de beaucoup un problème bâtiminaire, mais peut mettre en danger l'existence même des écoles publiques sur le secteur, remettre en cause les statuts des personnels (enseignants du 1^{er} degré, enseignant du 2^o degré), AED et AESH,... supprimer des postes et des écoles dans ce secteur déjà très fragilisé par les fermetures d'entreprises.

De quoi s'agit-il ?

La COM/COM de Paulhaguet souhaite récupérer les locaux actuellement occupé par l'école maternelle. Un regroupement sur l'école élémentaire ne peut avoir lieu au motif que celle-ci se trouverait en zone inondable. La Mairie de Paulhaguet envisage donc de transférer les 2 écoles dans les locaux du collège dans des délais très restreints. (Maternelle en sept 2022 et élémentaire en sept 2023)

Dans sa quête de regroupement d'écoles et d'établissements, l'inspectrice d'académie saute sur l'occasion et voudrait instaurer **un Territoire Educatif Rural**.

De quoi s'agit-il? D'après l'IA, il s'agit d'un *label pédagogique*, « permettant la mise en place d'un Pôle Educatif plus dense », permettant « **la continuité pédagogique de la maternelle au collège** » et ce en raison de la baisse démographique importante de ce secteur.

Tout ceci est inacceptable : D'abord, personne, aucun enseignant, directeur, personnel du collège n'a été consulté. Tout se discute en catimini entre l'IA, son messi dominici local l'IEN de la circonscription de BRIOUDE et les collectivités.

Ensuite, label pédagogique ou non, ce n'est pas cela qui va amener des élèves dans les écoles, il s'agit encore une fois de regrouper les écoles, donc de récupérer des moyens.

Ce projet qui dans un premier temps intégrerait aux activités pédagogiques les élèves de cycle 3 aurait de nombreux avantages pour l'administration en termes d'économie de fonctionnement. Les thèmes retenus pour le projet n'ont rien à voir avec les disciplines et la perméabilité forcée entre école et collège amènerait à remettre en cause les statuts et donc les droits des personnels.

Pour FO il y a danger. Ce projet n'est pas innovant. C'est une vieille lune, celle qui vise à créer des structures écoles/collège, à regrouper les postes, à remettre en cause les statuts des personnels qu'ils soient polyvalents comme les PE ou enseignants par matière comme les certifiés.

**Réunion d'informations et de mobilisation
Jeudi 2 décembre 17heures
Ecole Maternelle Publique de PAULHAGUET**



Communiqué de la FNEC-FP-FO du 12 novembre 2021.

Fermeture de l'Ecole Publique De Corsac à BRIVES CHARENSAC La FNEC FP FO dit NON !

L'Inspectrice de l'Education Nationale et le Maire de Brives Charensac ont annoncé le 21 octobre lors d'un conseil d'école, la fermeture de l'école publique de Corsac avec le transfert des classes restantes sur le site de La République. Cette annonce a été confirmée lors d'une réunion d'information à destination des parents organisée par la mairie le 10 novembre.

La FNEC FP FO qui a participé à cette réunion avec les parents d'élèves s'oppose à ce nouveau coup porté à l'Ecole Publique.

Elle s'oppose à la disparition d'une école de quartier. Elle en dénonce les conséquences. En effet, l'école et le collège privés de la Chartreuse proches se substitueront au service public pour beaucoup de familles.

L'école maternelle de la Mouteyre déjà touchée par la suppression d'un ½ poste à cette rentrée ainsi que le collège public Anne Franck seraient destabilisés voire menacés dans leur existence même.

La FNEC FP FO s'étonne que l'Inspectrice d'Académie confie au Maire de Brives Charensac la carte scolaire sur la commune. Elle s'étonne que ni le Comité Technique, ni le CHSCT n'aient été saisis de cette question et que les annonces présentées comme définitives soient faites par le Maire. S'agit-il pour lui de renforcer l'école privée ?

La FNEC FP FO rappelle que la méthode employée par l'inspectrice d'Académie et le Maire de Brives ont déjà eu cours à BRIOUDE où la fermeture de 4 des 6 écoles publiques a entraîné la perte de 1/5 des élèves des écoles publiques. Plus avant, la fermeture de l'école annexe et de celle des gravières à Vals ont entraîné vers l'école privée Saint Louis une grande partie des élèves accueillis à l'école publique. La fermeture de l'école publique de MONS a elle aussi fourni des bataillons d'élèves à l'enseignement privé faute de mise à disposition du service public. Côté collèges, le refus d'ouvrir les classes nécessaires en collège conduit à une perte massive d'élèves du collège public au profit du collège privé.

La FNEC FP FO constate que Madame l'Inspectrice d'Académie qui a clamé à plusieurs reprises en instances officielles que « l'école privée c'est l'école de la République » met en pratique ses déclarations. Tout comme elle déshabille l'école publique de ses AESH pour les placer dans les écoles privées, elle poursuit l'entreprise de destruction pure et simple de l'Ecole Publique Laïque.

La FNEC FP FO soutient et appelle à signer la pétition à l'initiative des parents d'élèves qui recueille d'ores et déjà une très large adhésion (plus de 200 signatures en 2 jours).

La FNEC FP FO organisera et soutiendra toutes les mobilisations à venir pour le maintien de l'école publique dans le quartier de Corsac à Brives et pour la défense des établissements publics (écoles et collège) menacés.